

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.126

L'An deux Mille Dix, le 1er avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. JARDONNET, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GIRAUD représenté par Mme LECOMTE
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
M. POTENNEC représenté par Mme CHABANEAU
Mme WILLMANN représentée par M. QUENTIN

ETAIT ABSENT-EXCUSE : /

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

M. FILOCHE a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Tarifs d'Occupation du domaine public (Clôture de chantier, échafaudage, dépôts de matériaux) à compter du 1^{er} Mai 2010

RAPPORTEUR : M. COASSIN

VOTE : UNANIMITE

Il vous est proposé d'approuver les tarifs de la taxe pour occupation du domaine public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) comme suit :

	Nouveau tarif 2010
§ Forfait pour dépôt d'une benne sur domaine public pour une durée inférieure ou égale à 3 jours	37,10
§ Forfait pour occupation inférieure à 15 jours	76,60
§ Au-delà de ces 15 jours par m ² et par mois d'occupation	
- le 1 ^{er} mois	8,10
- le 2 ^{ème} mois	9,30
- le 3 ^{ème} mois	12,75
- le 4 ^{ème} mois	15,10
- à partir du 5 ^{ème} mois et les mois suivants	19,65
<i>(au-delà du forfait des 15 jours, tout mois commencé est dû intégralement. Pas d'application du prorata temporis)</i>	

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70321 – Fonction 01 du Budget

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oûi l'exposé du Rapporteur,
-
- Vu l'avis de la Commission du Commerce,
-
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer les nouveaux tarifs d'Occupation du domaine (Clôture de chantier, échafaudage, dépôts de matériaux à compter du 1^{er} mai 2010 comme suit :

	Nouveau tarif 2010
§ Forfait pour dépôt d'une benne sur domaine public pour une durée inférieure ou égale à 3 jours	37,10
§ Forfait pour occupation inférieure à 15 jours	76,60
§ Au-delà de ces 15 jours par m ² et par mois d'occupation	
- le 1 ^{er} mois	8,10
- le 2 ^{ème} mois	9,30
- le 3 ^{ème} mois	12,75
- le 4 ^{ème} mois	15,10
- à partir du 5 ^{ème} mois et les mois suivants	19,65
<i>(au-delà du forfait des 15 jours, tout mois commencé est dû intégralement. Pas d'application du prorata temporis)</i>	

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70321 – Fonction 01 du Budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 avril 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD